

« Vouloir enterrer les droits humains, c'est oublier que ce sont des semences »

Discours de Gilbert Pregno, à l'occasion du 20e (+ 2) anniversaire de la CCDH lors de la Journée des droits de l'Homme du 10 décembre 2022

Il était un sage qui racontait qu'il pensait qu'un jour il arriverait quelque chose de surprenant, d'inattendu : et une fois que cela serait arrivé apparaîtrait un grand désordre, un chaos inimaginable sur notre planète.
Et puis il ajouta qu'il n'excluait pas que cela était déjà arrivé.

Madame, Monsieur,

C'est un grand plaisir pour moi de vous accueillir aujourd'hui à ce 20e anniversaire. Nous le fêtons avec deux années de retard pour les raisons que vous connaissez.

Je voudrais d'emblée m'associer aux remerciements et à la reconnaissance exprimées par Mme Rossler.

Comme vous l'avez appris Mme Schmitt ne sera pas parmi nous. Son état de santé ne le permet pas. Ce n'est que partie remise car elle viendra à un autre moment.

Nous avons toutes et tous étaient résilients et flexibles dans l'organisation de cette matinée. Cela est dû en grande partie à vous Mme Calteux, qui êtes la représentante permanente de la Commission européenne ici au Luxembourg. Vous allez remplacer Mme Schmitt, si je puis m'exprimer ainsi, et nous faire entendre ce que Mme Schmitt avait prévu de nous présenter. Sans trop nous concerter nous avons été animés par la même attitude qui était de se dire qu'un virus n'aura pas raison de notre engagement.

Je remercie Mme Tanson, Ministre de la Justice et de la Culture et Monsieur Kox, Ministre de la Sécurité Intérieure et du Logement d'être parmi nous. Et aussi Michel Clees qui nous accompagne avec ses chansons et ses textes.

Je salue Mme Anne Goedert, Ambassadrice itinérante des droits humains,
Mesdames et messieurs les Députés,

CherEs collègues Patrick Hurst, Tine Larsen, Claudia Monti, Charel Schmitt,

Je suis combien content de pouvoir accueillir bon nombre d'anciens membres de la CCDH.

CherEs collègues de la Commission et chers membres de notre secrétariat.

Cher vous tous, et toutes, soyez les bienvenues.

Cela fait vingt-deux ans, le 21 juin 2000, que fut créée la Commission consultative des droits de l'Homme (CCDH) à l'image de sa grande sœur française qui, elle, vit le jour le 17 mars 1947 sur une initiative de René Cassin, prix Nobel de la Paix, un des principaux auteurs de la Déclaration universelle des droits de l'Homme qui fut adoptée au Palais de Chaillot à Paris le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations unies. La séance

inaugurale eut lieu au Centre Universitaire à Luxembourg-ville en présence de M. Juncker. L'initiateur fut Nic Klecker.

La mission est de conseiller le gouvernement et donc aussi notre parlement pour toutes questions en lien avec les droits humains. En tant que président, j'ai toujours voulu être une sorte de vigie pour assurer notre indépendance en clamant haut et fort que la CCDH est indépendante et ne reçoit de consigne de qui que ce soit. Nos avis sont publics, notre apport vise à protéger notre démocratie et ses valeurs, à contribuer aux débats sociétaux, à la défense et à la promotion des droits humains.

Sur 22 ans, la CCDH a présenté jusqu'à ce jour 142 avis. Il y en a eu trois de 2000 à 2003, nous en comptons 17 en 2021.

La 1ère commission comprenait beaucoup d'hommes, peu de femmes, ce qui a considérablement changé aujourd'hui. Elle a connu 3 présidents, eux tous des hommes : Nic Klecker dont j'ai parlé, un littéraire et un défenseur des droits humains, dont j'ai toujours admiré l'élégance dans ses propos et sa force dans son engagement, puis Jim Lehnert mon prédécesseur, au savoir érudit et impressionnant. Mon mandat de président prendra fin début 2024, c'est, je l'ai décidé, l'avant dernière fois que je m'adresse à vous en cette fonction car je ne poserai plus de nouvelle candidature pour être président. Il ne faut pas avoir tout donné avant d'arrêter. Je trouverai d'autres moyens pour faire entendre ma voix car je veux rester un défenseur des droits humains. Quand on est défenseur des droits humains, on ne s'appartient plus complètement.

La CCDH se doit d'être loyale au sens et à l'esprit des droits humains et cette loyauté implique aussi de critiquer, de déplaire, de mettre le doigt sur les injustices et les atteintes aux droits fondamentaux. La CCDH n'est ni une ONG, ni un service étatique. Elle se veut être du côté de ceux et celles qui n'ont pas accès aux droits fondamentaux et qui en souffrent. Ces personnes ont un visage, une voix et force est de constater que leur dignité n'est pas intouchable.

Pour ce faire elle n'est pas seule et ils sont nombreux dans le pays qui est le nôtre à s'engager tout comme le fait la CCDH. Cet engagement citoyen fait chaud au cœur et représente ce que j'appelle la « banalité du bien »

Les thèmes abordés sur ces 20 ans touchent à des sujets fort variés : les questions liées à la sécurité intérieure, la protection des données, les personnes en situation de handicap, la traite des êtres humains, la réforme pénitentiaire, l'hospitalisation sans consentement de personnes atteintes de troubles mentaux, l'expulsion et le refoulement du territoire des étrangers en

situation irrégulière, la prostitution, l'interruption volontaire de grossesse, l'éducation aux droits de l'Homme, la crise climatique, les mesures anti-covid, la dissimulation du visage, la lutte anti-terroriste, la nationalité, la réforme constitutionnelle, la réforme de la police, les mariages forcés, l'égalité des hommes et des femmes, des genres, l'exploitation sexuelle d'enfants, ... Tout cela n'a été possible que grâce au travail assidu des membres de la Commission et plus particulièrement de notre secrétariat : CherEs Fabienne Rossler, notre secrétaire générale, Max Mousel, Anamarija Tunjic, Rhéa Ziadé, nos juristes, Christina De Angelis, notre gestionnaire des affaires générales, vous savez combien j'apprécie votre engagement et votre apport à la mission qui est la nôtre.

Je vais m'attarder sur un certain nombre de sujets qui nous ont occupés ces dernières années, ces dernières semaines.

La pandémie

La pandémie nous a tous pris de court. Le gouvernement n'a pas lésiné sur les moyens mis en place pour gérer cette crise. Il y a eu une grande responsabilisation et un fort engagement de sa part. Je me suis dit plusieurs fois à l'époque que j'étais content de vivre au Luxembourg.

Dans une lettre ouverte que j'avais adressée au premier Ministre an date du 27 mars 2020, j'avais imaginé que notre société allait faire bloc pour gérer la pandémie et que nous sortirions plus solidaires. Dans le moyen et long terme, cela ne s'est pas vérifié. Cette solidarité des premières semaines, des premiers mois s'est effritée dans la suite.

Notre hypothèse de départ était que les personnes et les groupes qui étaient déjà discriminés allaient le plus souffrir. Nous n'avons pas cessé de nous engager pour les personnes vivant dans la précarité, sans couverture médicale ou qui vivaient dans des conditions de logement indignes, les femmes et enfants victimes de violence domestique, les sdf, les réfugiés, les victimes de la traite, les personnes en situation irrégulière, ...

Nous n'avons jamais cessé de rappeler que les droits humains doivent servir de guide aux décideurs politiques.

Nous avons fait le constat assez rapidement que les projets de loi, près d'une trentaine que nous avons tous avisés à une exception près, étaient souvent imprécis, manquaient de cohérence, ... Ce qui est une constante, je dois le dire pour la grande partie des textes de loi que nous avisons et nous nous sommes souvent demandé si le gouvernement disposait d'un service de légistique.

Beaucoup était fait dans la précipitation. J'avoue avec une certaine amertume que nous n'avons pas vraiment réussi à atteindre nos objectifs avec la célérité

requis. Je me demande qui a lu les nombreux avis qui ont été rédigés. Le gouvernement et le parlement ne se sont-ils pas intéressés en fin de compte que de savoir si le Conseil d'Etat prononçait une opposition formelle.

L'OECD a dans son rapport sur la gestion de la pandémie écrit que le Luxembourg était un des meilleurs, voire le meilleur élève de la planète. Le terme de droits humains ne figure pas une seule fois dans le rapport. Cela ne les a intéressés. Lors de mon audition je n'ai pas manqué de leur en parler. J'ai été écouté, mais pas entendu. Le conseil économique et social a lui aussi rédigé un rapport fort intéressant sur le même sujet. Il est question d'atteintes aux libertés dans une seule phrase sans que cela ne soit approfondi.

Nous nous sommes beaucoup intéressés à la gestion de la crise dans les centres pour personnes âgées et celles porteuses d'un handicap. Il a suffi de « recommandations » pour qu'une 50aine de directeurs et directrices dans les Cipa prennent des mesures qui ont conduit à « enfermer » nos vieux et nos vieilles dans leur chambre. À défaut de mourir du virus certains seront morts de misère psychologique. J'ai compris que certains pensaient que mourir quand on est vieux est moins grave : ils estimaient probablement que la vie alors ne vaut plus tellement la peine d'être vécue. Nous nous sommes souvent demandé combien il est facile de prendre des mesures attentatoires aux libertés. Dans un pays paternaliste, l'obéissance peut rapidement être érigée en vertu.

Nous sommes sortis de cette pandémie, du moins les effets de ce virus sont moindres. Et cela est un soulagement pour nous tous et toutes. Nous attendons impatiemment l'élaboration d'une loi qui nous outillerait pour une prochaine pandémie. Je pense que la crise pandémique a créé une sorte de camp d'entraînement car il faut s'attendre à d'autres crises sanitaires. Fin 2021, la CCDH s'est fixé comme objectif d'analyser tous les projets de loi à venir à l'aune des enseignements que l'on pouvait tirer de la gestion de la pandémie et dont il faudrait tenir compte.

Je voudrais ouvrir une parenthèse : nous avons récemment dans une discussion évoqué le fait que l'entreprise Orpea, une entreprise multinationale, s'installe ici au Luxembourg. Orpea compte 26.000 employés, elle est criblée de dettes d'une valeur de 9,3 milliards d'euro. De nombreuses plaintes ont été déposées pour maltraitance, dont certaines ont entraîné la mort. De nombreux dirigeants ont été licenciés et font l'objet de poursuites judiciaires. Des enquêtes sont en cours sur les comptes de plusieurs sociétés,

notamment celles basées au Luxembourg, mais aussi sur des constructions mises en place en Russie. Cela est très troublant pour nous.

La protection de la Jeunesse

Le gouvernement a déposé trois projets de loi qui concernent à différents degrés la protection des enfants et adolescents. Il était temps. Cela fait près de 30 ans que le Luxembourg a ratifié la convention des droits des enfants. C'était en 1993, et une année avant, le Parlement a voté la dernière réforme de la loi sur la protection des enfants. Déjà à l'époque, je m'étais montré très critique et cela avait créé pas mal d'inimitiés avec mes collègues. Il apparaissait pour moi que cette loi ne tenait pas compte des développements qui avaient eu lieu dans d'autres pays, de l'évolution du rôle du juge des enfants, des connaissances acquises dans la prise en charge des enfants en détresse et de leur famille.

J'ai lu avec beaucoup d'attention les avis des magistrats, qui font près de 300 pages : ils sont en profond désaccord avec le contenu des réformes. J'ai fait l'effort à un certain moment de faire abstraction des différences de points de vue pour pouvoir rendre visible à mes yeux l'engagement de la magistrature. Le souci pour la protection des enfants est un sujet de grande préoccupation pour eux et je crois qu'il faut les remercier pour cet engagement qui sur toutes ces années a permis de protéger des enfants. Cette reconnaissance qui est la mienne est très sincère et je veux la protéger pour la rendre permanente. Mais je dois avouer que j'ai toujours du mal avec des personnes qui sont convaincues d'être dans le juste à tel point qu'elles n'entendent pas les opinions des autres. Cela rend les échanges difficiles, voire impossibles. Nous devons tous faire l'effort d'utiliser notre pensée contre nous-mêmes, remettre en question une conviction.

Il n'y a pas égalité d'armes entre ce que disent les magistrats et les idées qui sont comprises dans les projets de loi. Eux disent tout fort que l'existant est satisfaisant. Je dis tout fort que nous devons intégrer les valeurs de la Convention des droits des enfants, déjudiciariser tant que faire se peut la protection des enfants, faire des études et des évaluations du travail et des mesures qui sont prises. Nous avons besoin d'un droit pénal pour les mineurs qui est à l'image des droits des adultes en la matière. Ai-je bien compris que les procédures sont les garanties pour les libertés ? Pourquoi cela devrait-il être différent pour les mineurs ? Est-ce parce qu'ils sont petits, comme le disait Laurent Fabius, qu'ils auraient moins de droits ?

Force est de constater que ni les juges des enfants, ni bon nombre d'institutions sociales, ni le monde politique, n'ont pu s'émanciper sur les dernières décennies d'une pensée et de pratiques qui sont punitives et

répressives. Elles font partie des valeurs du Parquet qui elle est une autorité répressive. Jusque dans les années 80, l'attitude lorsque nous étions confrontés à des enfants en souffrance, était de rechercher les coupables, ce qui naturellement était justifié dans les cas de graves atteintes aux droits des enfants mettant en cause leur intégrité, voire même leur vie. Ce l'est encore aujourd'hui. Mais ce fut une attitude généralisée. Cela a conduit tout naturellement à identifier les parents comme les « coupables » même dans les autres situations, à vouloir les punir : ils étaient dès lors non plus seulement des parents qui manquaient de compétences pouvant entraîner de graves conséquences, mais ils devenaient de mauvais parents, les ennemis de leurs enfants. Séparer les enfants de leur parent, fragiliser ces liens, voire les supprimer, vouloir les faire grandir dans un autre milieu, aurait dû conduire l'enfant à développer de nouvelles racines, tout comme le prônaient les théories et les pratiques en vigueur. Une sorte de rêve des adultes pour « sauver » les enfants. Avec le temps et dès les années 90, l'attitude a changé dans nos pays voisins car nous avons commencé à comprendre qu'un enfant qui va mal protège ses parents même lorsqu'il ne reçoit pas ce dont il a besoin. Cet enfant va plutôt se dévaloriser, se raconter qu'il ne mérite pas plus. On oubliait que l'enfant n'est rien sans liens qui le retient et que s'il doit faire des choix, il va plutôt vouloir rester du côté de ceux qui lui causent des difficultés. Il s'agit encore aujourd'hui, toujours et de façon incontournable, de mettre l'enfant au centre des préoccupations mais cela signifie aussi de protéger tant que faire se peut ses liens. Et cette évolution ne s'est pas faite dans nos textes de loi. La réforme de 1992 a fait que les parents, lorsque leur enfant est placé en institution suite à une décision du juge, perdent leurs droits parentaux. Cet automatisme est une grave atteinte aux droits humains.

Il est une pratique qui devrait cesser avec le vote de nouvelles lois et qui est surprenante, voire révoltante. Il arrive fréquemment qu'un juge place un enfant sur la base d'une mesure de garde provisoire, qui ne devrait être réservée que pour des cas urgents. Une intervention qui ne peut être retardée. Le parquet charge alors les forces de l'ordre de l'exécution de la mesure. Ni l'enfant, ni les parents n'ont été avertis de cette mesure.

Il arrive très fréquemment que la police se rende à la maternité, à l'école, à la crèche ou au foyer de jour pour récupérer l'enfant. Nous ne disposons pas de chiffres, mais j'estime que cela a concerné des milliers d'enfants sur les dernières décennies. J'ai connu des situations où les parents ne voyant pas rentrer leur enfant de l'école apprenaient ensuite que leur enfant avait été emmené en centre d'accueil. C'est une intervention violente qui traumatise les enfants, mais aussi leur parent. Elle s'inscrit dans ce que l'on appelle « la maltraitance institutionnelle ». Pourquoi les juges des enfants ont-ils pu

accepter ce genre de démarche qui existe encore aujourd'hui ? Elle a fait l'objet de très sévères critiques d'organismes internationaux, de l'OKaJu, et aussi de la CCDH. Les Ministres Cahen et Meisch ont proposé à un moment une approche différente qui aurait été respectueuse du jugement prononcé mais qui aurait été moins traumatisante. Cela n'a servi à rien. Mais c'est cette pratique qui a fait qu'en début 2015, après que la CCDH avait adressé une lettre ouverte au 1^{er} Ministre, a conduit le gouvernement à prendre la décision de réformer cette loi de 1992.

Je me suis posé la question de savoir comment on pouvait en venir à ces pratiques. Je crois que nous sommes tous très touchés par un enfant en souffrance. Une souffrance qui est parfois tellement difficile à entendre et à supporter. Comment partager cette souffrance et comment ne pas en être impacté soi-même ? Comment expliquer aux parents, qui sont souvent résistants à comprendre les choses, le sens de cette mesure du juge tout en restant respectueux ? Cela requiert non pas seulement de la clarté mais aussi de la modestie et de l'humanité. Les démarches expéditives, usant la loi de la force, nous « protègent » dans un certain sens et en même temps causent d'énormes dégâts.

Je souhaite que nous avançons, en tenant compte des différents avis, y compris tout naturellement de ceux exprimés par les magistrats. Nous avons besoin d'une protection moderne, respectueuse des droits des enfants, tout en sachant que cela restera difficile, car il y a de plus en plus d'enfants malheureux qui ont besoin d'aide.

Entreprises et droits humains

Le devoir de vigilance responsabilise les entreprises et l'État luxembourgeois en ce qui concerne l'impact que peuvent avoir leurs activités sur le respect des droits humains. Cela concerne toutes les entreprises, indépendamment de leur taille ou de leur secteur, et toutes leurs activités de leur chaîne de valeur, y compris celles de leur filiales et de leurs relations commerciales. La non-responsabilisation entraîne des conséquences dramatiques notamment dans des pays où la protection des droits humains est inexistante. On voit régulièrement des entreprises trouver des accords avec des gouvernements corrompus, dans des pays en guerre. On a vu des entreprises détruire les biotopes de peuples autochtones.

La commission européenne a élaboré une proposition de directive en la matière qui ne va impacter ces graves atteintes aux droits humains que de façon homéopathique. Nous savons que le lobbying de certaines multinationales et de certains gouvernements est impressionnant. Cela n'est pas nouveau comme on a pu aussi le constater lors de la COP 27. Parfois j'ai

l'impression que nous, les défenseurs des droits humains, sommes comme des enfants de chœur en la matière. Vous imaginez alors ce qu'il en des victimes. Le fait est qu'il existe ici au Luxembourg des entreprises, et aussi des politiques, qui font la sourde oreille à cet égard et font tout pour bloquer toute avancée en la matière. Il existe un groupe de travail interministériel dont l'objectif est de réunir tous les acteurs sociaux : les ONG qui sont fort engagées et font un grand travail, les représentants des entreprises et de certains ministères. La CCDH est observateur dans ce groupe. L'impression aura été pour nous que les arguments des défenseurs des droits humains – en fait le droit international des droits humains – ne sont pas suffisamment pris en compte. J'ai qualifié dans le passé d'avancée freinante la dynamique dans ce groupe. Aujourd'hui je dirais que la démarche du gouvernement s'inspire de la procession dansante d'Echternach inversée : trois pas en arrière et deux en avant. Il est des silences qui sont assourdissants. J'ai envoyé il y a 3 mois un courrier au 1^{er} ministre, au Ministre des affaires étrangères et celui de l'Économie pour demander des clarifications. J'attends patiemment. À la CCDH nous avons de bonnes qualités de résilience. Ne pas répondre est aussi une réponse et elle en dit long.

J'ai consulté ma boule de cristal : le brouillard qu'il y avait commence à se dissiper. Ce que j'ai vu c'est que nos autorités politiques vont soutenir la directive de la commission qui va encore être affaiblie par le Conseil de l'UE. Et qu'il va accepter, voire même soutenir, qui sait de façon insistante, que le secteur financier et les fonds d'investissement seront exclus de cette mesure. Cela va concerner 0.4 pour cent des entreprises ici au Luxembourg, très certainement moins. C'est une attitude honteuse qui est en contradiction avec ce que Monsieur Asselborn disait au sujet du Luxembourg qui manifesterait un engagement ambitieux de la part d'un pays à tradition démocratique et de droits humains ce qui l'autorise à être membre du Conseil des droits de l'Homme. Je me pose tout naturellement la question quant à savoir comment nous en arrivons à enchaîner les droits humains à tel point. Il est des compromis qui sont des compromissions. Je vais vous dire le fond de ma pensée : c'est qu'en fin de compte le gouvernement priorise les intérêts du monde financier et économique pour surtout ne pas apporter une atteinte à la réputation de la place financière du Luxembourg. Mais que vaut une réputation si nous savons par ailleurs qu'elle piétine les droits humains. L'éloge des droits humains risque en fin de compte de n'être qu'une opération de « comm », de la poudre de perlimpinpin. Vous me voyez très déçu à ce propos. C'est dommage, car nous savons que l'intégration des droits humains a un potentiel de croissance pour la place financière luxembourgeoise et

soutiendrait aussi les nombreuses entreprises qui sans contrainte se sont déjà engagées.

J'aurais encore voulu aborder d'autres sujets, mais le temps qui m'est imparti ne le permet pas ...

J'ai une pensée pour les victimes de la guerre en Ukraine, pour le combat des femmes iraniennes, ...

Il me faudrait évoquer le racisme qui existe dans notre pays, toutes les questions relatives aux réfugiées et à l'intégration des immigrés, des efforts qui doivent encore être fait en matière de partage avec les personnes porteurs d'un handicap, de la précarité qui touche de plus en plus de personnes, du mépris à l'égard du monde politique qui fragilise notre démocratie, ...

Je me dois de parler de l'égalité des genres, celles des hommes et des femmes. En ce qui concerne la violence à l'égard des femmes, nous, les hommes, avons un lourd héritage à porter, une lourde dette aussi, qui a été contractée sur de longues années voire des siècles, sur de nombreuses générations par nos

ancêtres, des hommes. Messieurs, c'est à vous que je m'adresse, car c'est notre combat pour plus de justice et nous ne devons pas laisser les femmes seules. Nous devons nous engager. Il nous faut mettre l'arme de l'indifférence au banc des accusés. Et en ce moment je ne peux m'empêcher de rappeler qu'il y actuellement plus de 70 femmes, le plus souvent avec des enfants, victimes de violences domestiques et qui ne trouvent pas de refuge.

Comment ne pas évoquer la crise climatique qui prend des envergures attendues et annoncées depuis de nombreuses années. Quel monde allons-nous laisser à nos jeunes ?

Je voudrais vous citer Anatole Maquaire :

« La planète c'était un jardin. On en a fait un magasin.

On avait un monde à vivre. On en a fait un monde à vendre. »

Je vais m'arrêter là ...

Ceux qui veulent enterrer les droits humains, ne doivent pas oublier que ce sont des semences.

Nous devons être des constructeurs de sens. Que faisait dire Lewis Carroll à Alice au Pays des Merveilles :

"... si le monde n'a absolument aucun sens qui nous empêche d'en inventer un?" Viktor Frankl a écrit une fois que : « Là où il y a un « pourquoi », il y a aussi un « comment » »

Et nous devons être des constructeurs d'espoir. Je citerai Albert Camus : « Là où il n'y a pas d'espoir, nous devons l'inventer. »

En fin de compte donc il s'agit d'inventer notre futur pour assurer aux générations à venir de pouvoir vivre dans un monde de paix.

Et je voudrais terminer par une citation de Vaclav Havel qui lie espoir et sens.

"L'espoir n'est pas l'optimisme, ce n'est pas la conviction que quelque chose va bien se terminer, mais la certitude que quelque chose a un sens, sans tenir compte de la manière dont cela va se terminer".

Gilbert Pregno, psychologue, Président de la Commission consultative des droits de l'Homme